

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **L'an deux mille vingt-six**

Le vingt-sept janvier à vingt heures et trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance Publique sous la Présidence, de Monsieur Matthieu LAURENT,

**Étaient présents : Etaient présents : M. LAURENT Matthieu, Maire, Mme PITOIS Marie-Agnès, Mme VERBEKE Brigitte, M. RUFFIANDIS Jean-Marie, M. DEMAILLY Benjamin, adjoints, M. RINGEVAL Patrick, Mme KIRCHHOFFER Dominique, Mme COSSON Catherine, Mme MOLLET Ghislaine, M. DILLENSEGER Serge, Mme PATOUX Claire, M. LAPENNA Arnaud, M. Conseillers municipaux.**

**Absents : M LEROUX Gérard, M. DELAHAYE Michel (pouvoir à M. LAURENT Matthieu), Mme BOUX Sandrine, Mme BERNARD Céline, M. DIBELLONIO Julien**

**A été élu secrétaire : Benjamin DEMAILLY**

**Après avoir énoncé les absents excusés et les absents avec pouvoir, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h35.**

**Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal d'arrêter le compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2026, qui a été approuvé à l'unanimité.**

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du PV du CM du 15/12/2025
- Décision du Maire
- Compte rendu des DIA
- Modification tableau des effectifs
- Subventions aux associations sportives : versement d'un acompte
- Fongibilité des crédits
- Acquisition immeuble, résidence des Cèdres
- Cession partielle de la parcelle cadastrée AB 170
- Affaires diverses

#### **I. Décision du Maire**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la décision n°1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prend acte de la décisions n°1

#### **II. Compte rendu des DIA**

Monsieur le Maire, conformément à la législation, présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) reçues en Mairie du 20/10 au 27/10/2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- Prend acte des DIA reçues en Mairie du 19/11/2025 au 31/12/2026

### III. Modification du tableau des effectifs

Dans le cadre de l'organisation administrative de la collectivité, il est nécessaire d'établir le tableau des effectifs des agents de la commune d'Ennery.

Considérant l'organisation des services, notamment l'agence postale communale et le périscolaire

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

**Situation actuelle :**

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	EFFECTIFS
ADMINISTRATIVE	Attaché à temps complet	1
	Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet	2
	Adjoint administratif à temps complet	3
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	2
	Adjoint technique à temps non complet 25h/35h	1
	Adjoint Technique à temps complet	5
SOCIALE	ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet 31h30/35h	1
	ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet 31h30/35h	2
	ATSEM principal de 2ème classe à temps complet	1
SPORTIVE	Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2ème classe à temps complet	1
ANIMATION	Adjoint territorial d'animation à temps complet	1
	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe à temps non complet	2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser comme acompte de subvention de fonctionnement 2026 aux associations sportives, les montants suivants :

NOMS ASSOCIATIONS	MONTANTS N-1	½ MONTANTS N-1
NOMS ASSOCIATIONS	MONTANTS N-1	½ MONTANTS N-1
JUDO	19 000€	9 500 €
TENNIS DE TABLE	4500 €	2 250 €
BASKET	15 858,65	7 929.33 €
FOOTBALL	5 616.96 €	2 808.48 €
TENNIS	10 000,00 €	5 000 €

- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de ces sommes.
- Dit que les crédits sont disponibles au budget primitif.

## V. Fongibilité des crédits

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 33/2023 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que la commune n'est pas soumise à l'obligation d'adopter un règlement budgétaire et financier ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant que le conseil municipal peut déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de déléguer au Maire la possibilité de procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'habiliter le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

## VI. Acquisition d'un immeuble résidence des Cèdres : contraction d'un emprunt et signature de conventions

Vu les délibérations du 28 janvier 2020 et du 26 janvier 2021,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de quartier dit le Moutier prévoit notamment dans la répartition des différents bâtiments que « Dans le bâtiment suivant existant, 06 logements communaux qui seront gérés par la commune en location normale ou en revente ». Il s'agit donc d'acquérir ce le bâtiment sis 3 rue des Cèdres (anciennement Résidence du Moutier).

Monsieur le Maire propose dans le cadre du rachat de l'immeuble : pour un montant de 660 794,70 € HT

## Situation proposée

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	EFFECTIFS
ADMINISTRATIVE	Attaché à temps complet	1
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet	1
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	2
	Adjoint administratif à temps complet	3
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	2
	Adjoint technique à temps non complet 25h/35h	1
	Adjoint Technique à temps complet	5
SOCIALE	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 31h30/35h	1
	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 31h30/35h	2
	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1
SPORTIVE	Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	1
ANIMATION	Adjoint territorial d'animation à temps complet	1
	Adjoint territorial d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet	3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la modification du tableau des effectifs due au départ à la retraite d'un agent
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce tableau des effectifs.

## IV. Subventions aux associations ; versement d'un acompte

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, comme chaque année, la nécessité de verser aux associations sportives, la moitié du montant de la subvention de fonctionnement versée en n-1 afin de permettre aux associations de fonctionner.

Ainsi, il conviendrait de verser les montants suivants :

NOMS ASSOCIATIONS	MONTANTS N-1	½ MONTANTS N-1
JUDO	19 000€	9 500 €
TENNIS DE TABLE	4500 €	2 250 €
BASKET	15 858,65	7 929.33 €
FOOTBALL	5 616.96 €	2 808.48 €
TENNIS	10 000,00 €	5 000 €
TOTAL	54 975.61	27 487.81 €

- De régulariser un groupement de commande avec un coordinateur d'exécution qui sera la société IRP et toute convention nécessaire à la réalisation desdits travaux, pour un montant de 200 000,00 € HT
- De contracter un emprunt 660 794,70 € HT en sus la TVA applicable pour l'acquisition
- De contracter un emprunt 200 000,00 € HT en sus la TVA applicable pour les travaux

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à souscrire une ou des ouvertures de crédit pour un montant maximum de 660 794,70 € HT, en sus la TVA (estimée à 6 193,31 €) applicable pour l'acquisition.
- Autorise le Maire à souscrire une ou des ouvertures de crédit pour un montant maximum de 200 000,00 € HT en sus la TVA (estimée à 40 000 €) applicable pour les travaux

Soit un montant de 860 794,70 en sus la TVA (estimée à 46 193,31 €)

- Autorise le Maire à régulariser un groupement de commande avec un coordinateur d'exécution qui sera la société IRP et toute convention nécessaire à la réalisation desdits travaux,

## VII. Vente partielle de la parcelle cadastrée AB 170

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la division de la parcelle cadastrée AB 170 et d'une contenance de 94 CA en 3 lots ; de garder un lot de 10m<sup>2</sup> et d'en céder 1 à Monsieur Lapenna Angelo et 1 à Monsieur Lapenna Romain pour un prix de 50€/m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Accepte de faire procéder à la division de la parcelle en 3 lots
- Accepte de vendre 2 lots à 50€/m<sup>2</sup>, l'un à Monsieur Lapenna Angelo et l'autre à Monsieur Lapenna Romain
- Spécifie que les frais de division et de Notaire seront réglés par l'acquéreur
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à la division et à la vente.

## VIII. Affaires diverses

L'entraîneur de l'équipe U15 de basket souhaite organiser une sortie du 25 au 30 avril 2026, il sollicite à cet effet une subvention en contrepartie de quelques heures de service lors des manifestations communales, sur le modèle de l'AJOJE, le conseil municipal n'est pas contre.

Monsieur le maire informe que le planning concernant la tenue des bureaux de vote sera finalisé au courant de la semaine en présence de Monsieur DIBELLONIO

Madame KIRCHHOFFER avise que le problème d'au du cimetière persiste

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21h23.

Le secrétaire de séance  
Benjamin DEMAIELY



Le Maire  
Matthieu LAURENT



